



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# 4<sup>e</sup> Programme d'investissements d'avenir (PIA 4)

*Volet « dirigé »*



---

# Appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » Volet attractivité

Le cahier des charges est disponible ici : [france2030-ami-cma-texte-appel-31052023.pdf](https://france2030-ami-cma-texte-appel-31052023.pdf)  
([anr.fr](https://anr.fr))

L'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et Métiers d'Avenir » (AMI CMA) s'inscrit dans le cadre des objectifs et leviers de France 2030. Conformément à la feuille de route gouvernementale du 26 avril 2023, il vise à accélérer la formation aux métiers d'avenir et répondre aux besoins des entreprises et des institutions publiques en matière de formation, d'ingénierie de formation, initiale et continue, et d'attractivité des formations, pour permettre l'acquisition des compétences nécessaires aux métiers d'avenir.

Pour répondre à cette ambition, des priorités et des stratégies<sup>1</sup> ont été définies dans le cadre du plan d'investissement France 2030.

La saison 1 a soutenu 121 projets d'ampleur permettant de répondre aux enjeux de former les talents dans les secteurs prioritaires de France de 2030. Mais l'ouverture de formation ne suffit pas : il est aujourd'hui nécessaire d'attirer davantage de lycéens, d'étudiants, et d'actifs vers ces secteurs.

Sur le périmètre de l'AMI CMA, le volet « attractivité » soutient des projets innovants et structurants permettant d'alimenter les formations créées ou transformées. Les propositions retenues après sélection seront traitées dans le cadre du règlement financier de l'AMI CMA.

---

<sup>1</sup> Les fiches thématiques des priorités France 2030 sont à retrouver sur : [CMA : informations et fiches thématiques | Gouvernement.fr](https://cma.gouvernement.fr/).

---

# Sommaire

**p.1\_** L'attractivité, clef de voûte de la réussite de l'AMI CMA

**p.2\_** Projets attendus

**p.4\_** Sélection des projets

---

## \_ L'attractivité, clef de voûte de la réussite de l'AMI CMA

L'appel à manifestation d'intérêt « compétences et métiers d'avenir » a pour vocation d'adapter et transformer l'appareil de formation pour qu'il puisse répondre qualitativement et quantitativement aux besoins nouveaux de l'économie et accompagner les transitions technologique, climatique, économique et sociale.

Mené dans le cadre du plan d'investissement France 2030, l'AMI dispose de moyens importants pour préparer notre appareil de formation à l'émergence des métiers de demain.

Il est structuré en quatre volets, et les projets doivent porter sur au moins l'un d'entre eux :

1. Les dispositifs transversaux d'attractivité et d'innovation
2. Les voies d'excellence professionnelles et technologiques
3. Les voies d'excellence académiques
4. L'accompagnement des parcours professionnels

Le premier volet vise plus particulièrement à améliorer l'attractivité des métiers d'avenir et à favoriser l'orientation des publics (jeunes et actifs) vers les formations qui mènent. Cela est d'autant plus nécessaire que plusieurs secteurs soutenus par l'AMI CMA souffrent actuellement d'un déficit d'attractivité, en particulier dans le domaine industriel et le numérique.

En effet, l'industrie pâtit d'une image de secteur en déclin et les emplois dans les secteurs des services sont devenus largement majoritaires. L'image des métiers de l'industrie reste négative alors même que le secteur connaît d'importantes évolutions technologiques et des dynamiques tournées vers la transition environnementale. Le numérique souffre également d'une image biaisée. A titre d'illustration, la discipline informatique souffre encore d'un déficit d'image auprès de la population qui estime que ces métiers sont destinés principalement à des jeunes adultes, et particulièrement des hommes. Cela soulève un défi important d'attractivité de cette filière pour les femmes.

Face à ces enjeux, et d'une manière générale sur le périmètre de l'AMI CMA, le volet attractivité de l'AMI invite les porteurs de projet à faire **des propositions structurantes, innovantes et réalistes** pour **développer l'attractivité** vers les formations et les métiers correspondants aux priorités de France 2030, **en particulier dans les secteurs en tension**, en jouant sur plusieurs leviers tels que :

- la **valorisation des parcours et des métiers** auprès des apprenants et des prescripteurs, en soulignant l'évolution importante des compétences, connaissances et gestes métiers, ainsi que l'intégration de la transition écologique ;
- le développement de **l'appétence pour la culture scientifique, et plus particulièrement dans le domaine des « STEM » (sciences, technologie, ingénierie, mathématiques), dès le collège et même de l'école primaire**, et en prenant notamment en compte la **lutte contre les stéréotypes de genre** ;
- la **mise en visibilité des besoins en recrutement**, des conditions de travail, des salaires offerts et des perspectives de carrière pour ces secteurs.

Il est à noter que l'évolution des pratiques RH des entreprises dans ces secteurs pour favoriser le recrutement, l'intégration et la fidélisation des salariés, n'est pas financé par l'AMI.

---

## \_ Projets attendus dans le cadre du volet attractivité

L'attractivité pourra être traitée à l'échelle où elle sera considérée comme la plus efficace, c'est-à-dire soit :

1. une réponse à l'échelle nationale qui puisse servir l'attractivité de tous les projets lauréats de l'AMI CMA actuels et futurs **d'une filière ou ensemble de filières**
2. des réponses régionales ou inter-régionales directement **en lien avec des projets de formation territorialisés.**

Le projet proposé devra impérativement être contextualisé par **l'objectivation et l'analyse du besoin** d'attractivité. Dans cette étape de diagnostic, il s'agira d'identifier l'existant et de fournir une analyse de son impact afin de comprendre la valeur ajoutée et l'innovation proposée dans la réponse.

Il faudra également à veiller à **la bonne articulation entre les dispositifs soutenus via l'AMI CMA et les outils d'attractivité déjà existants**, tels que ceux développés par les acteurs académiques et économiques (branches, opérateurs de compétence), et en particulier ceux issus des contrats d'engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC).

Le projet devra reposer sur **des leviers d'attractivité** clairement définis et documentés. Il pourra s'appuyer sur des benchmarks de bonnes pratiques, des outils et des méthodes pour développer l'attractivité en France et à l'international.

Le projet devra veiller à **toucher un public large** (élèves, étudiants, actifs en emploi, en reconversion professionnelle ou demandeur d'emploi) en vue d'élargir les viviers de talents à court et long termes.

Enfin, le projet devra être comporter un volet de **suivi des actions et d'évaluation continue de leurs effets** sur l'attractivité, et préciser **les critères de mesure**. Cela doit permettre de procéder à tout moment à la réorientation, à l'amélioration, à l'arrêt ou à l'amplification des dispositifs mis en œuvre.

Il pourra s'agir par exemple des actions suivantes :

- **Agir sur les biais d'orientation scolaire et professionnelle**

Travailler sur les déterminants de l'orientation des jeunes.

Modifier les pratiques pédagogiques permettant d'attirer les élèves vers ces filières dès le plus jeune âge.

Apporter une réponse spécifique à l'enjeu de la prescription des choix professionnels, en s'appuyant sur les prescripteurs voire en incluant des représentants de la jeunesse dans l'élaboration de la réponse.

Proposer des modalités de soutien spécifiques (par exemple en matière de mobilité) pour les lycéens, étudiants et professionnels engagés dans ces formations.

- **Améliorer la visibilité des filières et de leurs opportunités**

Offrir une meilleure visibilité aux candidats sur les opportunités offertes par les formations scientifiques et techniques dans les secteurs ciblés.

---

Intégrer une dimension de déploiement européen voire international des réussites françaises afin d'attirer des talents.

- **Valoriser les nouveaux enjeux du monde du travail**

Proposer des actions favorisant la mixité sociale, géographique et de genre.

Identifier et valoriser la contribution des métiers à la transition écologique, au renforcement de la compétitivité et de la souveraineté nationale.

Informier sur les conditions de travail (ex: salaires plus élevés dans l'industrie et le numérique par rapport à la moyenne du secteur tertiaire).

Développer l'approche par les compétences : souligner la demande effective de nombreuses entreprises et secteurs, possibilités de reconversion au cours de la carrière, formations et métiers dans les systèmes d'innovation territorialisés.

## \_ Sélection des projets

### **Porteurs du projet**

Les projets portant sur plusieurs volets, dont celui de l'attractivité (c'est-à-dire articulant projet de formation et projet d'attractivité), doivent respecter les règles de consortium de l'AMI CMA.

Les projets qui ne portent que sur le volet attractivité peuvent être portés par tout ou partie des acteurs suivants :

- des représentants d'entreprises (OPCO, branches)
- des académies et des universités ;
- des collectivités territoriales ;
- des organismes les réunissant comme les campus des métiers et qualifications ;
- des organismes d'ingénierie de formations professionnelles et d'offres d'accompagnement innovantes ;
- des associations, opérateurs et centres de recherche (ONISEP, Cereq, réseau Carif Oref, ...), des structures relevant de l'économie sociale et solidaire, les médias

A noter : afin de garantir le lien aux besoins des entreprises, le porteur devra impérativement s'associer à des représentants d'entreprise.

### **Dossiers de candidature**

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier de présélection - lettre d'intention sur la plateforme de dépôt mise en place par les opérateurs Agence Nationale de la Recherche / Caisse des dépôts : <https://www.demarches-simplifiées.fr>